

Informations précontactuelles européennes normalisées en matière de crédit aux consommateurs

«Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.»

1. Identité et coordonnées du prêteur / de l'intermédiaire de crédit

Prêteur	BNP Paribas Personal Finance, ci-après dénommé le prêteur - Etablissement de crédit
Adresse	S. A. au capital de 529 548 810 euros - 542 097 902 R.C.S Paris Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris N° ORIAS : 07 023 128 (www.orias.fr)
Adresse Internet	www.cetelem.fr
Le cas échéant	
Intermédiaire de crédit	Néant
Adresse	

2. Description des principales caractéristiques du crédit

Le type de crédit	Ouverture de crédit renouvelable sur un compte spécialement ouvert à cet effet, utilisable par fractions et assorti de moyen(s) d'utilisation du compte.
Le montant total du crédit <i>Il s'agit du plafond ou du total des sommes rendues disponibles en vertu du contrat de crédit</i>	Le montant total du crédit est de 1000 euros. Il s'agit du plafond des sommes rendues disponibles en vertu du contrat de crédit.
Les conditions de mise à disposition des fonds <i>Il s'agit de la façon dont vous obtiendrez l'argent et du moment auquel vous l'obtenez.</i>	Le montant total du crédit pourra être mis à la disposition de l'emprunteur à compter du 8ème jour suivant l'acceptation de son offre de contrat de crédit. En cas de vente à distance, l'accord exprès de ce dernier sera requis pour commencer l'exécution du contrat de crédit avant l'expiration du délai de rétractation. Dans la limite du montant maximum consenti et du montant disponible, le prêteur autorise l'emprunteur à disposer de son crédit renouvelable, de façon fractionnée, aux dates de son choix, par virement et/ou par utilisation d'une carte de crédit (selon les moyens d'utilisation du compte mis à la disposition de l'emprunteur et choisis par celui-ci), à condition qu'aucune suspension du droit d'utiliser le crédit renouvelable ne soit intervenue dans les conditions prévues dans votre offre de contrat de crédit.
La durée du contrat de crédit	La durée du contrat de crédit est d'un an éventuellement renouvelable.
Les échéances et le cas échéant, l'ordre dans lequel les échéances seront affectées	<p>Vous devrez payer ce qui suit :</p> <p>Pour le remboursement du solde débiteur résultant des utilisations ordinaires du crédit, l'emprunteur peut opter pour l'une des formules de remboursement, dont les conditions financières sont indiquées ci-après.</p> <p>Formule de remboursement applicable à la souscription de l'ouverture de crédit : 36 mois maximum.</p> <p>Le montant et le nombre des échéances mensuelles varieront en fonction de la formule applicable au remboursement du solde débiteur (hors utilisations spéciales).</p> <p>En cours d'exécution du crédit, l'emprunteur pourra choisir de changer la formule de remboursement applicable au solde débiteur résultant de ses utilisations ordinaires.</p> <p>Le montant de l'échéance réglée mensuellement sera égal au plus élevé des 2 montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montant du remboursement minimum mensuel permettant de rembourser le solde débiteur, à compter de la dernière utilisation, sur la durée maximale de remboursement de la formule applicable ; - ou le montant de la « Mensualité choisie », si l'emprunteur a préalablement activé cette fonctionnalité. <p>En tout état de cause, le montant du remboursement mensuel ne pourra jamais être inférieur à 15,24 euros, quelle que soit la formule de remboursement applicable.</p> <p>L'emprunteur devra rembourser en 36 mensualités :</p> <p>35 mensualités de 37 euros et une dernière mensualité ajustée de 24,07 euros</p> <p>Les mensualités sont calculées, hors assurance facultative, sur la base d'une utilisation ordinaire et unique du montant total du crédit, effectuée le 5 du mois en cours avec un premier règlement le 5 du mois suivant, en appliquant la formule de remboursement la plus longue.</p> <p>Si l'emprunteur souscrit à l'assurance facultative, son coût mensuel sera inclus dans le montant de l'échéance.</p> <p>Les intérêts et/ou les frais seront dus de la façon suivante :</p> <p>Les intérêts sont inclus dans les échéances mentionnées ci-dessus.</p> <p>Il ne sera perçu aucuns frais obligatoire pour la conclusion et l'exécution du contrat de crédit renouvelable.</p>

Le montant total que vous devrez payer <i>Il s'agit du montant du capital emprunté majoré des intérêts et des frais éventuels liés à votre crédit</i>	Le montant total que vous devrez payer au titre du crédit proposé est de 1319,07 euros, hors assurance facultative. Ce montant est calculé sur la base d'une utilisation ordinaire et unique du montant total du crédit effectuée le 05 du mois en cours, du remboursement minimum mensuel de la formule de remboursement ayant la durée la plus longue et d'un premier règlement le 05 du mois suivant.
--	--

3. Coût du crédit

Le taux débiteur ou, le cas échéant, les différents taux débiteurs qui s'appliquent au contrat de crédit.	<p>Taux débiteurs déterminées en des tranches de solde débiteur et de la formule de remboursement applicable :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Formules de remboursement</th> <th colspan="2">Taux débiteurs en fonction des tranches de solde débiteur</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Tranche jusqu'à 3000 euros</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6 mois maximum</td> <td>7,70</td> <td>% par an</td> </tr> <tr> <td>12 mois maximum</td> <td>11,33</td> <td>% par an</td> </tr> <tr> <td>24 mois maximum</td> <td>14,84</td> <td>% par an</td> </tr> <tr> <td>36 mois maximum</td> <td>19,12</td> <td>% par an</td> </tr> </tbody> </table> <p>Taux débiteurs en vigueur au 20/04/2018</p> <p>Ces taux sont révisables et pourront être modifiés en cours de contrat sur décision du prêteur dans les conditions indiquées dans votre offre de contrat de crédit.</p>	Formules de remboursement	Taux débiteurs en fonction des tranches de solde débiteur		Tranche jusqu'à 3000 euros		6 mois maximum	7,70	% par an	12 mois maximum	11,33	% par an	24 mois maximum	14,84	% par an	36 mois maximum	19,12	% par an
Formules de remboursement	Taux débiteurs en fonction des tranches de solde débiteur																	
	Tranche jusqu'à 3000 euros																	
6 mois maximum	7,70	% par an																
12 mois maximum	11,33	% par an																
24 mois maximum	14,84	% par an																
36 mois maximum	19,12	% par an																
<p>Taux annuel effectif global (TAEG)</p> <p><i>Il s'agit du coût total exprimé en pourcentage annuel du montant total du crédit.</i></p> <p><i>Le TAEG vous permet de comparer différentes offres.</i></p>	<p>En considération du montant total du crédit, des taux débiteurs prévus dans chaque formule de remboursement et des hypothèses ci-après utilisées pour calculer le TAEG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contrat de crédit restera valable pendant la durée convenue et le prêteur et l'emprunteur rempliront leurs obligations selon les conditions et dans les délais précisés dans le contrat de crédit ; - le taux d'intérêt restera fixe par rapport au niveau initial et s'appliquera jusqu'au terme du contrat de crédit ; - le calcul des intérêts est journalier (le taux de période journalier étant indiqué dans le relevé) ; - dans la mesure où le contrat de crédit offre à l'emprunteur différentes possibilités quant au mode d'utilisation du crédit assorties de taux débiteurs différents, le montant total du crédit est réputé utilisé au taux débiteur le plus élevé dans la catégorie d'opérations la plus fréquemment utilisée dans ce type de contrat de crédit ; - le montant de chaque remboursement est réputé être prévu le plus bas prévu dans le contrat ; - le solde débiteur du client résultant des utilisations et remboursements, se situe en permanence en cours de période à l'intérieur de la tranche concernée. <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Formules de remboursement</th> <th colspan="2">TAEG en fonction des tranches de solde débiteur</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Tranche jusqu'à 3000 euros</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6 mois maximum</td> <td>8,00</td> <td>% par an</td> </tr> <tr> <td>12 mois maximum</td> <td>11,99</td> <td>% par an</td> </tr> <tr> <td>24 mois maximum</td> <td>15,99</td> <td>% par an</td> </tr> <tr> <td>36 mois maximum</td> <td>21,06</td> <td>% par an</td> </tr> </tbody> </table>	Formules de remboursement	TAEG en fonction des tranches de solde débiteur		Tranche jusqu'à 3000 euros		6 mois maximum	8,00	% par an	12 mois maximum	11,99	% par an	24 mois maximum	15,99	% par an	36 mois maximum	21,06	% par an
Formules de remboursement	TAEG en fonction des tranches de solde débiteur																	
	Tranche jusqu'à 3000 euros																	
6 mois maximum	8,00	% par an																
12 mois maximum	11,99	% par an																
24 mois maximum	15,99	% par an																
36 mois maximum	21,06	% par an																
<p>Est-il obligatoire pour l'obtention même du crédit ou conformément aux clauses et conditions commerciales de contracter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une assurance liée au crédit ? - un autre service accessoire ? <p><i>Si les coûts de ces services ne sont pas connus du prêteur, ils ne sont pas inclus dans le TAEG</i></p> <p>Lorsque l'assurance est proposée ou exigée par le prêteur, coût de cette assurance exprimé à l'aide d'un exemple chiffré en taux annuel effectif de l'assurance, en montant total dû en euros et par mois sur la base de la cotisation mensuelle la plus élevée.</p>	<p>Non Non</p> <p>En cas d'utilisation ordinaire et unique du crédit renouvelable d'un montant de 1000 euros, assuré pour les risques DIMC, le coût maximum de l'assurance facultative, est de 6 euros par mois jusqu'à 64 ans et de 7,5 euros au-delà et ne s'ajoute pas à la mensualité du crédit. Le montant total dû en euros sur la durée totale du remboursement de cette utilisation est de 447,75 euros. Le Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) est de 9,03 %.</p> <p>D : Décès, I : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, M : Maladie-Accident, C : Perte d'Emploi suite à Licenciement.</p>																	
Montant des frais liés à l'exécution du contrat de crédit	Aucun frais liés à l'exécution du contrat de crédit.																	

Le cas échéant Montant des frais liés à l'utilisation d'un moyen de paiement déterminé (par exemple une carte de crédit)	Aucuns frais liés à l'utilisation d'un moyen de paiement déterminé. A titre indicatif : le présent crédit renouvelable ne permet pas de disposer d'une carte de crédit.
Le cas échéant Conditions dans lesquelles les frais liés au contrat de crédit susmentionnés peuvent être modifiés	Les éventuelles modifications des frais liés à l'exécution du contrat de crédit seront appliquées à l'occasion de sa reconduction et portées à la connaissance de l'emprunteur dans les conditions prévues à cet effet par la réglementation.
Frais en cas de défaillance de l'emprunteur <i>Les impayés risquent d'avoir de graves conséquences pour vous et de vous empêcher d'obtenir un nouveau crédit</i>	Vous devrez payer en cas de défaillance. En cas de défaillance dans les remboursements, le prêteur pourra exiger le remboursement immédiat du capital restant dû, majoré des intérêts échus mais non payés. Jusqu'à la date de règlement effectif, les sommes restant dues produisent les intérêts de retard à un taux égal à celui du prêt (formule de remboursement en cours). En outre, le prêteur pourra demander une indemnité égale à 8 % du capital restant dû à la date de la défaillance. Si le prêteur n'exige pas le remboursement immédiat du capital restant dû, il pourra exiger, outre le paiement des échéances échues impayées, une indemnité égale à 8 % des dites échéances. Cependant, dans le cas où le prêteur accepterait des reports d'échéances à venir, le taux de l'indemnité serait ramené à 4 % des échéances reportées. Les indemnités ci-dessus peuvent être soumises, le cas échéant, au pouvoir d'appréciation du tribunal. Aucune somme autre que celles mentionnées dans les deux cas ci-dessus ne pourra être réclamée à l'emprunteur par le prêteur, à l'exception cependant des frais taxables entraînés par cette défaillance.

4. Autres aspects juridiques importants

Droit de rétractation <i>Vous disposez d'un délai de quatorze jours calendaires pour revenir sur votre engagement vis-à-vis du contrat de crédit</i>	Oui.
Remboursement anticipé <i>Vous avez le droit de procéder à tout moment au remboursement anticipé, total ou partiel, du crédit.</i> <i>Le cas échéant</i> <i>Le prêteur a droit à une indemnité en cas de remboursement anticipé</i>	L'emprunteur peut à tout moment, à son initiative, rembourser par anticipation, en partie ou en totalité, le crédit qui lui a été consenti. Aucune indemnité de remboursement anticipé ne peut être réclamée à l'emprunteur.
<i>Le prêteur doit, dans le cadre de la procédure d'octroi du crédit, consulter le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers</i>	Oui
Droit à un projet de contrat de crédit <i>Vous avez le droit d'obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire du projet de contrat de crédit. Cette disposition ne s'applique pas si, au moment de la demande, le prêteur n'est pas disposé à conclure le contrat de crédit avec vous</i>	Oui
Le délai pendant lequel le prêteur est lié par les informations précontractuelles	Ces informations sont valables du 04/05/2017 au 30/06/2017 .

5. Le cas échéant, informations complémentaires en cas de vente à distance de services financiers au sens de l'article L.121-26 du code de la consommation

<i>a) Informations relatives au prêteur</i>	
Enregistrement	Le prêteur est inscrit au RCS n° 542 097 902 R.C.S Paris
<i>L'autorité de surveillance</i>	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : ACPR : 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09
<i>b) Informations relatives au contrat de crédit</i>	
Exercice du droit de rétractation	L'emprunteur peut se rétracter sans motif, dans un délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de son acceptation de l'offre de contrat de crédit. Pour ce faire, il doit signer et renvoyer le bordereau de rétractation joint à l'offre de contrat de crédit. En l'absence d'exercice du droit de rétractation dans le délai imparti, le contrat devient parfait si l'emprunteur a été agréé par le prêteur.
La législation sur laquelle le prêteur se fonde pour établir des relations avec vous avant la conclusion du contrat de crédit	Les relations précontractuelles sont soumises au droit français
Clause concernant la législation applicable au contrat de crédit et/ou la juridiction compétente	Le contrat de crédit est soumis au droit français. En cas de litige, les parties conviennent de la compétence des seuls tribunaux français.
Régime Linguistique	Les informations et les conditions contractuelles seront fournies en français. Avec votre accord, nous comptons communiquer en français pendant la durée du contrat de crédit.
<i>c) Informations relatives aux droit de recours</i>	
Existence de procédures extrajudiciaires de réclamation et de recours et modalités d'accès à ces procédures	En cas de réclamation, l'emprunteur peut s'adresser au Service consommateurs - 95908 Cergy Pontoise cedex 09. Si un accord n'est pas trouvé, il peut recourir à un Médiateur indépendant Médiation - BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE - ACI FCL 9065 - 92595 Levallois-Perret cedex et ceci sans préjudice des autres voies d'actions légales. La saisine de la médiation doit s'effectuer par écrit, en langue française et par voie postale ou en ligne sur le site https://mediation-groupe.bnpparibas-pf.com . En cas de contrat en ligne, il peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) (http://ec.europa.eu/consumers/odr/).